



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>37447</b>	De <b>M. Christophe Jerretie</b> ( Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés - Corrèze )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> >enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> >Première année de médecine	<b>Analyse</b> > Première année de médecine.
Question publiée au JO le : <b>23/03/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>29/06/2021</b> Date de renouvellement : <b>05/10/2021</b> Date de renouvellement : <b>18/01/2022</b> Date de renouvellement : <b>03/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Christophe Jerretie attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conséquences de la réforme de la première année commune aux études de santé et les inégalités qu'elle engendre pour de nombreux étudiants de la promotion 2020-2021. Cette réforme, prévue par la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, devait abaisser le taux d'échec en augmentant le *numerus* pour les primants, permettre la formation d'un nombre plus important de médecins et améliorer la qualité de vie et le bien-être des étudiants. Cependant, de l'avis de nombreux étudiants et parents aujourd'hui très inquiets, c'est tout le contraire qui pourrait se produire. La réforme ne permet plus aux étudiants de première année de pouvoir redoubler, ce qui leur fait supporter une pression supplémentaire. À l'université de Limoges, les étudiants déplorent que le nombre de places soit connu tardivement. On dénombre 61 places pour 221 candidats pour en « Paces » et 80 places pour 505 candidats en « Pass ». Les étudiants en première année de médecine sont dans l'incertitude et se montrent ainsi très inquiets, tandis que les difficultés qu'ils rencontrent n'ont fait que s'accroître avec la crise sanitaire. Aussi, il lui demande de bien vouloir indiquer les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour répondre aux inquiétudes des parents et de leurs enfants.